



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation du master



Droit international et européen

de l'Université Lille 2 – Droit et santé

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

# Evaluation des diplômes Masters – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Lille

Etablissement déposant : Université Lille 2 – Droit et santé

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habileté(s) au niveau de la mention : /

Mention : Droit international et européen

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA150007606

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Faculté de Sciences juridiques, politiques et sociales de l'Université Lille 2.

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

La spécialité *Sécurité juridique et sécurité informatique dans les sociétés numérisées* ouvre sur un double master en droit des technologies numériques et bio-droit (labellisé Office Méditerranéen de la Jeunesse) avec l'Université de Murcie (Espagne).

## Présentation de la mention

La mention *Droit international et européen* s'intéresse à toutes les activités professionnelles, et notamment les activités innovantes, qui transcendent les frontières du territoire national et les divisions classiques des disciplines juridiques (droit public et droit privé). L'approche se veut globale et transversale de façon à se mettre en adéquation avec la demande des milieux professionnels concernés, à savoir les entreprises et les institutions européennes et internationales.

La formation permet une spécialisation progressive et cohérente sur les deux années de master. Le M1 est commun aux trois spécialités de M2 offertes dans le cadre de cette mention qui sont à finalité indifférenciée : *Sécurité juridique et sécurité informatique dans les sociétés numérisées* ; *Développement économique et gestion du risque maritime* ; *Droit de l'Union européenne*. Le M2 génère un flux de 50/60 étudiants répartis sur les trois spécialités. Le dossier ne renseigne pas sur le nombre d'étudiants qui suivent le M1.

## Synthèse de l'évaluation

### • Appréciation globale :

La formation délivrée est solide en raison de la diversité des enseignements dispensés et s'insère parfaitement dans son environnement par son positionnement géographique (proximité des institutions européennes et des sites portuaires européens). Les objectifs propres de la mention sont de viser toutes les activités qui s'exercent dans les domaines qui dépassent les cadres nationaux et qui ne s'embarrassent pas des divisions classiques du droit ; ils ne sont pas cependant identifiés avec précision.

Les modalités pédagogiques procèdent classiquement de la volonté de concilier les enseignements théoriques, la professionnalisation et la recherche : les enseignements théoriques sont dispensés en M1 et les enseignements plus pratiques en M2. Le stage en M2 est obligatoire même à l'égard des étudiants qui souhaitent poursuivre en doctorat. Afin de diversifier les enseignements, un effort important de mutualisation est consenti. En effet, nombre d'enseignements dispensés sont communs aux mentions *Droit public général*, *Droit privé et sciences criminelles* et *Droit des affaires*. Cela ne parvient pas cependant à masquer la faiblesse des compétences pré-professionnelles et transverses acquises par l'étudiant en M1. Cette population ne retient pas particulièrement l'attention de l'équipe pédagogique. Le dossier est d'ailleurs peu renseigné sur la provenance des étudiants de M1 et leur devenir.

Le positionnement de la mention dans l'environnement scientifique est globalement satisfaisant (pas d'équivalent dans la région, positionnement stratégique). Il repose par ailleurs sur le dynamisme des enseignants-chercheurs parfaitement intégrés aux équipes de recherche adossées au laboratoire de recherche Droits et perspective du droit (l'Equipe de Recherche Appliquée au Droit Privé - ERADP - pour le droit privé, l'Equipe de Recherche de Droit Public - ERDP - et le Centre d'Études et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales - CERAPS - pour le droit public). Les liens avec la formation se concrétisent par l'organisation de journées d'étude et la valorisation des recherches étudiantes. En revanche, il convient de souligner le faible adossement de la mention aux milieux socio-professionnels. Si des partenariats sont établis dans le cadre des spécialités de M2, tel n'est pas le cas en M1. Les enseignants issus des milieux professionnels sont sous-représentés. La même remarque peut-être formulée pour les relations et échanges internationaux, peu déployés dans le cadre de la mention, ce qui peut faire obstacle à son attractivité. Il serait par ailleurs souhaitable qu'une telle mention s'ouvre à la formation continue ou à distance de façon à renforcer son attractivité.

Le suivi de l'insertion professionnelle des diplômés est à améliorer. Chaque année, le quart des diplômés obtient un CDI dans les six mois suivant l'obtention du diplôme. Les autres obtiennent un emploi dans l'année. L'évaluation de cette insertion professionnelle s'effectue dans le cadre des spécialités et l'attractivité de la formation n'est pas spécifiée dans le cadre de la mention. Les flux d'étudiants et les taux de réussite sont connus seulement pour les spécialités.

Le pilotage de la mention est laissé à la discrétion d'une équipe pédagogique dont la composition n'est pas précisée. Néanmoins, ce pilotage est matériellement satisfaisant et résulte de contacts réguliers entre les membres des équipes pédagogiques du M1 et des spécialités. Les dispositifs de suivi de la formation sans être particulièrement innovants, sont présents. Le conseil de perfectionnement est le lieu privilégié des échanges sur le fonctionnement quotidien de la formation et son devenir comme en atteste la partie prospective du dossier. Par ailleurs, les modalités d'évaluation des enseignements par les étudiants sont précisées dans le règlement des études pour les deux années de la mention. Le dispositif d'évaluation des enseignements mis en place par les services de l'université est adapté aux besoins de la mention et des spécialités. L'auto-évaluation est par conséquent menée de façon satisfaisante. Les effets en sont visibles ; les documents à destination des étudiants sont lisibles et bien renseignés.

### • Points forts :

- La formation délivrée solide et en adéquation avec son environnement géographique et économique.
- Le dynamisme de l'équipe pédagogique.
- L'adossement de la formation à la recherche.
- L'effort de mutualisation important et cohérent.

### • Points faibles

- Le manque de définition claire des objectifs de la mention.
- L'absence de précision quant à l'attractivité du M1.
- L'absence de précision quant aux liens avec les milieux socio-professionnels.
- Le faible développement de la formation continue et à distance.
- La faiblesse des relations internationales.



- Recommandations pour l'établissement :

Il est recommandé de préciser plus clairement les objectifs de la mention de façon à renforcer l'attractivité du M1 et de le mettre en adéquation avec la professionnalisation des spécialités.

Par ailleurs, il est également recommandé de développer la formation continue et à distance en raison de la dimension internationale du diplôme et des milieux concernés par l'insertion professionnelle.

## Evaluation par spécialité

### Sécurité juridique et sécurité informatique dans les sociétés numérisées

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :*

Faculté de Sciences juridiques, politiques et sociales de l'Université Lille 2.

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :*

La spécialité *Sécurité juridique et sécurité informatique dans les sociétés numérisées* ouvre sur un double master en droit des technologies numériques et bio-droit (labellisé Office Méditerranéen de la Jeunesse) avec l'Université de Murcie (Espagne).

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité, qui accueille chaque année en moyenne 17 étudiants, a pour objectif de former des juristes dont la compétence transversale en lien avec les technologies numériques, leur permet d'investir les nouveaux milieux professionnels issus de l'utilisation numérique (ex : banque, police, justice, cabinet d'avocat, correspondant informatique et liberté...). Ces juristes doivent être en mesure d'apprécier l'applicabilité de la norme à tous les milieux professionnels innovants.

Les enseignements dispensés permettent de maîtriser les enjeux juridiques liés à l'utilisation des technologies numériques. Ils sont complétés par un stage professionnel d'au moins six semaines, validé en fonction d'une grille d'évaluation proposée par l'équipe pédagogique, et obligatoire pour l'obtention du diplôme. La rédaction d'un mémoire de recherche dans une optique professionnalisante, fait également partie des modalités pédagogiques. L'adossement à la recherche, et plus particulièrement au Centre d'Études et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales (UMR 8026), est établi notamment dans le cadre d'une procédure de labellisation de la recherche qui conditionne l'inscription en thèse de doctorat. L'obtention d'une note supérieure à 15 lors de la soutenance du mémoire peut déboucher sur l'obtention du Label recherche qui valorise les techniques universitaires de recherche des données et leur exploitation scientifique par l'étudiant.

- Appréciation :

La spécialité *Sécurité juridique et sécurité informatique dans les sociétés numérisées* s'intéresse à des activités professionnelles extrêmement diversifiées et en développement : le champ des technologies numériques et des enjeux juridiques qui y sont associés ne connaît pas de limites matérielles et territoriales. Cette spécialité devrait changer d'appellation afin de prendre en compte les précédentes recommandations de l'AERES et s'appeler Droit du cyberspace : technologies et innovations numériques. Cette initiative est louable, car l'intitulé envisagé est plus en adéquation avec les objectifs de la formation qui ne se limitent pas à la sécurité juridique et informatique. Pour l'heure, les services de l'université ne fournissent pas de pourcentages significatifs sur le devenir des diplômés. Les échanges par mail avec les étudiants à l'initiative du responsable de la formation sont plus précis, mais ne permettent pas d'apprécier la diversité des débouchés. Les milieux judiciaires visés essentiellement par les étudiants ne sont pas les plus représentatifs. Par ailleurs, chaque année, un étudiant en moyenne poursuit en doctorat.

Le taux de réussite des étudiants dans la spécialité est de l'ordre de 85 %.

Plus précisément, les objectifs propres à la spécialité sont bien définis : il s'agit de former des juristes généralistes, conscients des mutations professionnelles liées à l'utilisation du numérique, et capables d'apprécier l'applicabilité de la norme aux métiers de l'innovation. Les enseignements proposés prennent en considération la transversalité juridique du domaine d'étude, traitant aussi bien du droit public, du droit privé en droit interne et international, de la science politique et de l'informatique. Les relations et échanges internationaux sont

particulièrement valorisés, ce qui contribue à asseoir sa dimension internationale. Outre les échanges d'étudiants (accueil de magistrats algériens en formation, d'étudiants libanais, tunisiens) et d'enseignants (universités de Montréal, de Murcie, de Beyrouth, de Tunis), cette spécialité ouvre sur un double master en droit des technologies numériques et bio-droit (labellisé OMJ) avec l'Université de Murcie (Espagne). Dans cette perspective, il est étonnant que la formation continue, et surtout la formation à distance, n'aient pas fait l'objet d'initiatives particulières. Les objectifs sont clairement définis dans le cadre de l'adossement de la spécialité à la recherche avec des enseignements spécifiques dispensés par l'école doctorale, et des conférences de méthode proposées par les enseignants-chercheurs. L'adossement aux milieux socio-professionnels résulte essentiellement des liens tissés avec les professionnels qui participent à la formation.

En revanche, le référencement et la lisibilité de la formation sont à parfaire pour le recrutement d'étudiants en provenance des universités françaises, et tout spécialement l'Université Lille 2. En effet, si en raison des échanges internationaux, la formation est assez attractive pour les étudiants étrangers, on ne connaît pas la provenance des autres étudiants.

Le pilotage de la spécialité est globalement satisfaisant. Il repose sur une équipe pédagogique très resserrée, mais équilibrée dans sa composition (enseignants-chercheurs/professionnels) qui doit beaucoup au dynamisme et aux initiatives du responsable de la formation qui procède à des échanges constants avec les membres de l'équipe pédagogique.

- Points forts :

- Les enseignements proposés en adéquation avec les objectifs de la formation.
- L'ouverture internationale et co-diplomation avec l'Université de Murcie.
- L'adossement à la recherche et l'octroi du label recherche qui permet de sélectionner les étudiants en fonction de leur aptitude à poursuivre en thèse de doctorat.

- Points faibles :

- La faible attractivité pour les étudiants nationaux.
- L'absence de formation continue et à distance.

- Recommandations pour l'établissement :

Dans la mesure où l'intitulé de la formation va évoluer très prochainement pour renforcer la lisibilité de la formation (Droit du cyberspace : technologies et innovations numériques), il est recommandé d'accompagner cette démarche en renforçant l'attractivité du diplôme pour les étudiants de l'Université Lille 2 et plus largement des universités françaises. Une meilleure communication externe est souhaitable. Dans cette même perspective, et parce que la discipline s'y prête, il est recommandé de développer la formation continue et à distance.

## Développement économique et gestion du risque maritime

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :*

Faculté de Sciences juridiques, politiques et sociales de l'Université Lille 2.

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Développement économique et gestion du risque maritime* a pour objectif de former des juristes dont la compétence transversale détermine leur aptitude à appréhender les contraintes professionnelles des métiers relevant des activités maritimes. Elle accueille chaque année entre 13 et 22 étudiants.

Les enseignements dispensés ouvrent des perspectives d'emploi dans le bassin local et à l'international (assurances maritimes, port et gestion portuaire, droit maritime, sécurité maritime, droit international de la mer). Les enseignements sont complétés par un stage professionnel d'au moins quatre semaines, obligatoire pour l'obtention du diplôme. La rédaction d'un mémoire de recherche dans une optique professionnalisante, fait également partie des modalités pédagogiques. La formation à la recherche est établie notamment dans le cadre d'une procédure de labellisation de la recherche qui conditionne l'inscription en thèse de doctorat. L'obtention d'une note supérieure à 15 lors de la soutenance du mémoire peut déboucher sur l'obtention du Label recherche qui valorise les techniques universitaires de recherche des données et leur exploitation scientifique par l'étudiant.

- Appréciation :

La spécialité *Développement économique et gestion du risque maritime* est marquée par la transversalité des domaines juridiques concernés sans verser dans la pluridisciplinarité. Il ne s'agit pas d'une formation en management, mais bien d'une formation juridique. C'est la raison pour laquelle la spécialité devrait changer d'appellation et s'intituler à l'avenir Droit de la mer et risque maritime de façon à en renforcer l'adéquation avec les objectifs poursuivis qui sont essentiellement juridiques. Le master a pour ambition de former des juristes.

Les objectifs propres à la spécialité sont très ambitieux. La notoriété de la formation, les liens tissés avec les milieux socio-professionnels locaux, les réseaux mis en place à l'aide des technologies sont de nature à permettre l'insertion professionnelle des étudiants dans des secteurs très variés. En effet, et c'est un des points forts de la formation, l'intervention de professionnels de renom ainsi que le réseau des anciens concourent à l'insertion des étudiants, principalement dans le secteur des assurances. L'effort de professionnalisation procède également de la formation à la recherche dès lors que l'équipe pédagogique a le souci de faire travailler les étudiants sur des thèmes d'actualité, porteurs pour leur insertion et poursuite en doctorat. Cependant, le suivi des étudiants diplômés est parcellaire. A la lecture du dossier, il est difficile de se rendre compte de la rapidité avec laquelle les étudiants s'insèrent dans la vie professionnelle, car l'analyse est globale. L'essentiel des informations provient du réseau des anciens étudiants et ne porte pas nécessairement sur la période évaluée. Par ailleurs, cinq étudiants ont obtenu un doctorat.

Force est de reconnaître que le pilotage de la spécialité, en raison d'échanges réguliers entre les enseignants et avec les étudiants, est de nature à renforcer l'insertion professionnelle.

L'attractivité moyenne (13 à 22 étudiants) de la formation et le taux de réussite dans la spécialité qui est de 79 %, portent en germe quelques paradoxes. Le public n'est pas nécessairement ciblé au regard de l'intitulé de la formation, mais sa notoriété dans le domaine considéré devrait pallier le manque de référencement de la formation sur les sites internet et renforcer les effectifs. L'ouverture internationale paraît induite par la définition des objectifs propres de la formation proposée. Pourtant les échanges internationaux ne sont pas formalisés et ne semblent pas encore mis réellement en œuvre. Si cette spécialité a trouvé sa place dans l'environnement régional, car le port de Dunkerque est pourvoyeur de stages et d'emplois, elle mériterait d'être ouverte à la formation continue et à distance pour toucher un autre public et notamment un public étranger sans pour autant en accroître le coût, comme le redoute le responsable de la formation.

- Points forts :
  - La professionnalisation.
  - La formation à la recherche.
  - La composition de l'équipe enseignante et l'implication des professionnels.
- Points faibles :
  - La faible ouverture internationale.
  - L'absence de formation continue et à distance.
  - Le faible suivi de l'insertion professionnelle des étudiants.
- Recommandations pour l'établissement :

Dans la mesure où l'intitulé va évoluer très prochainement pour renforcer la lisibilité de la formation (Droit de la mer et risque maritime), il est recommandé d'accompagner cette démarche en renforçant l'attractivité notamment par la promotion des échanges internationaux dans un cadre formalisé. Dans cette même perspective, et parce que la discipline s'y prête, il est recommandé de développer la formation continue et à distance.

Par ailleurs des synergies pourraient être envisagées avec la mention *Droit de l'environnement littoral et marin* de l'Université du Littoral Côte d'Opale.

## Droit de l'Union européenne

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :*

Faculté de Sciences juridiques, politiques et sociales de l'Université Lille 2.

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit de l'Union européenne* a pour objectif de former des juristes dont la compétence transversale détermine leur aptitude à appréhender l'évolution de la construction européenne et la mondialisation des marchés. Elle accueille chaque année une quinzaine d'étudiants.

Les enseignements dispensés permettent à l'étudiant de s'adapter à un environnement international dont les champs d'investigation, les cadres institutionnels, les rapports humains et patrimoines culturels, procèdent de la diversité. Les enseignements sont complétés par un stage professionnel d'au moins deux mois, obligatoire pour l'obtention du diplôme. La rédaction d'un mémoire de stage ou de recherche dans une optique professionnalisante, fait également partie des modalités pédagogiques. La formation à la recherche est établie notamment dans le cadre d'une procédure de labellisation de la recherche qui conditionne l'inscription en thèse de doctorat. L'obtention d'une note supérieure à 15 lors de la soutenance du mémoire peut déboucher sur l'obtention du Label recherche qui valorise les techniques universitaires de recherche des données et leur exploitation scientifique par l'étudiant.

- Appréciation

La richesse de cette spécialité se mesure au regard des objectifs poursuivis, particulièrement ambitieux, démontrant qu'une réflexion pertinente a été menée par l'équipe pédagogique pour prendre en considération tous les enjeux liés à la construction européenne et sa projection dans l'espace international. Cette réflexion scientifique se traduit tout d'abord, par une formation à la recherche de qualité dont le principal indicateur procède de l'importante production doctorale à mettre en rapport avec les effectifs (six thèses soutenues et huit thèses en cours). Elle se traduit ensuite par la diversité des enseignements, et l'existence d'enseignements spécifiques à l'apprentissage des compétences professionnelles et scientifiques originaux (concours de plaidoirie, organisation par les étudiants de journées d'étude). En raison du taux d'encadrement de la spécialité (équipe pédagogique très resserrée sept enseignants-chercheurs et cinq professionnels), la diversité est notamment acquise par des enseignements communs au M2 de la mention *Droit public de l'économie* (sur 20 enseignements, 11 sont mutualisés). Les relations et échanges internationaux sont satisfaisants pour un diplôme de cette spécialité et sont à l'origine de la présence d'étudiants européens dans la formation. La spécialité est ouverte aux étudiants inscrits dans le programme trilatéral (Saarbrücken, Warwick, Lille 2). Les étudiants peuvent également suivre leur deuxième année de master à la Faculté des Arts et des Sciences de l'Université de Montréal.

Cela étant, l'attractivité de la formation reste médiocre, même pour les étudiants de l'Université Lille 2 et mérite d'être améliorée. Le dossier ne renseigne pas sur le taux de réussite dans la spécialité. Chaque année, il y a de plus en plus d'étudiants issus du programme d'échanges européen accueillis dans la formation. Outre les perspectives envisagées (adosser cette spécialité à une nouvelle mention *Droit public de l'économie*), l'ouverture à la formation continue et à distance permettrait de diversifier les publics. Le suivi des étudiants diplômés n'est pas des plus convaincants, car il repose pour l'essentiel sur le réseau des anciens, et une analyse parfois subjective de l'équipe pédagogique, étayée par des pourcentages peu précis. Le dossier précise à ce titre que les étudiants ayant suivi la formation ont trouvé un emploi dans un laps de temps relativement court, et qu'ils occupent des postes de direction.

Pourtant le pilotage de la spécialité est satisfaisant. Il repose sur une équipe pédagogique très resserrée, mais équilibrée dans sa composition (enseignants-chercheurs/professionnels) qui joue le jeu de la mutualisation des enseignements pour offrir aux étudiants une formation complète dans la spécialité.



- Points forts :
  - Les objectifs propres à la spécialité.
  - La formation à la recherche.
  - La diversité des enseignements, notamment professionnalisants, et l'effort de mutualisation.
  - L'ouverture internationale.
  
- Points faibles :
  - La faible attractivité.
  - L'absence de formation continue et à distance.
  - L'absence de suivi de l'insertion des étudiants.
  
- Recommandations pour l'établissement :

Cette formation de qualité et bien pensée au regard d'objectifs précis mérite de renforcer son attractivité. Il est donc recommandé, outre les modifications de la maquette projetées, d'ouvrir à la formation continue et à distance. Il est également recommandé de renforcer le suivi de l'insertion des étudiants



# Observations de l'établissement



**Observations en réponse au rapport d'évaluation de l'AERES**

**MASTER**

**Mention Droit International et Européen**

**Précisions relatives à l'évaluation de la mention :**

**1/ « Le dossier ne renseigne pas sur le nombre d'étudiants qui suivent le M1 »**

Les rédacteurs du rapport prient de bien vouloir excuser cet oubli que nous nous permettons de rectifier :

| Année universitaire |    |
|---------------------|----|
| 2008-2009           | 56 |
| 2009-2010           | 64 |
| 2010-2011           | 47 |
| 2011-2012           | 41 |
| 2012-2013           | 46 |
| 2013-2014           | 43 |

**2/ « Cela ne parvient pas cependant à masquer la faiblesse des compétences pré-professionnelles et transverses acquises par l'étudiant en M1. Cette population ne retient pas particulièrement l'attention de l'équipe pédagogique ».**

Les rédacteurs du rapport sont particulièrement surpris de cette évaluation. En effet, notre document souligne que :

« les responsables des spécialités de la Mention développent régulièrement des initiatives aux contenus pédagogiques extrêmement diversifiés qui permettent aux étudiants de prendre des contacts avec les milieux professionnels dès la 1<sup>ère</sup> année de Master, tout en s'initiant et en perfectionnant leurs capacités d'analyse scientifique au travers d'exercices variés (rédaction de travaux, organisation de journées d'étude, accueil de conférenciers, participation à des procès simulés). En l'occurrence, les étudiants développent des initiatives scientifiques évaluées, validées et financées par les laboratoires de rattachement (...) »

Afin de lever toute ambiguïté, nous nous permettons de détailler cet item en deux points 1/ Conférences et colloques 2/ concours de plaidoiries.

- **Conférences et colloques :**

En effet, les étudiants de Master 1<sup>ère</sup> année ont successivement organisé les conférences suivantes au cours desquelles ils ont effectué une présentation substantielle assortie, ensuite, d'un mémoire de recherche :

1/ « L'Union européenne face à la menace terroriste » (16 avril 2012)

2/ « Présidence chypriote du Conseil de l'Union européenne : défis, réalisations, perspectives / Conférence de son Excellence Marios Lysiotis » (7 décembre 2012)

3/ « L'Union européenne : le temps des Etats unis ou la persistance des souverainismes » : « L'unité de la représentation internationale de l'Union » (11 avril 2013) (colloque international)

4/ « L'Union européenne face aux menaces transfrontières pour la santé » (22 novembre 2013 »

5/ « L'Union en crises : Centrafrique et Ukraine » préparation en cours, 1<sup>ère</sup> quinzaine d'avril 2014.

**A l'issue de ces conférences les compétences pré-professionnelles et transverses acquises par les étudiants de M1 sont substantielles :**

- prise de contact avec des intervenants de renommée internationale et gestion de l'agenda
- prise de contact avec les « autorités universitaires » et les médias
- agencement matériel de la conférence
- maîtrise de l'anglais
- maîtrise de l'outil informatique (recherche, rédaction du mémoire, constitution d'un powerpoint de type professionnel pour une présentation au cours de la conférence, constitution de vidéos, fils twitter, communication)
- présentation formelle et substantielle en amphithéâtre devant remplir un cahier des charges particulièrement strict pour susciter l'intérêt des intervenants et de l'auditoire
- travaux de restitution écrits évalués (mémoire collectif comportant une initiation à la rédaction scientifique)

- Concours de procès simulé en droit de l'Union européenne :

Lors de ce concours, les étudiants de M1 sont confrontés à des équipes de Master 2 (Bordeaux IV, Liège, Lille 2) et de l'Ecole des avocats de Lille (IXAD).

Notre concours comporte une phase écrite ainsi que des épreuves de plaidoiries. L'ensemble du processus se déroule de novembre à fin mars. Les jurys sont composés de référendaires de la CJUE (cette année, M. l'Avocat général WATHELET présidera le concours), des magistrats, des avocats et des universitaires.

En 2012, un étudiant de l'équipe de M1 a obtenu un prix de meilleur plaideur qui fut particulièrement apprécié et lui a, notamment, permis d'effectuer un stage auprès du Conseil d'Etat.

En 2013, l'équipe de M1 s'est classée en 3<sup>ème</sup> position du classement général et en 4<sup>ème</sup> place quant à la qualité du mémoire.

Ce concours permet aux étudiants d'acquérir **les compétences pré-professionnelles et transverses substantiellement requises pour l'exercice des missions que devront assurer nos étudiants sur le marché du travail :**

- confection d'un dossier qui nécessite la mobilisation de compétences techniques (informatique) et juridiques (argumentation)
- présentation orale de l'argumentation et adaptabilité face aux contradicteurs et aux interrogations d'évaluateurs (formation de jugement, conseil d'administration ...)

Dans cette perspective, **les étudiants de M1 qui se sont distingués** durant le concours **obtiennent un stage au sein d'un cabinet d'avocat.**

Pour l'ensemble des raisons exposées par les rédacteurs du rapport nous espérons que les experts pourront apprécier l'attention particulière que l'équipe pédagogique manifeste à l'égard des étudiants de master 1<sup>ère</sup> année.

**3/ « Le dossier est d'ailleurs peu renseigné sur la provenance des étudiants de M1 et de leur devenir ».**

Nous pouvons faire état d'une moyenne de 90 % d'étudiants inscrits en M1 issus d'une licence droit de l'Université Lille 2.

**4/« La même remarque peut-être formulée pour les relations et échanges internationaux, peu déployés dans le cadre de la mention, ce qui peut faire obstacle à son attractivité ».**

Il ressort des données fournies à l'AERES que la nature « peu » déployée des relations et échanges internationaux nécessite d'être relativisée.

En effet, nous avons fait état de deux instruments d'échanges internationaux qui, qualitativement, s'avèrent substantiels :

- Université de Murcie (Espagne): **double master** en droit des technologies numériques et

- bio-droit
- La spécialité est ouverte aux étudiants inscrits dans le programme trilatéral (Saarbrücken, Warwick, Lille 2)
  -

L'existence d'un double master est particulièrement appréciée par les étudiants et requiert une attention notable de la part du Directeur de la spécialité.

Le programme trilatéral est unique en son genre en ce qu'il repose sur un dispositif juridique rigoureux imposé par la Commission européenne qui a signé la Convention.

Par ailleurs, nous avons fait état d'un accord auquel la spécialité « droit de l'Union européenne » est associée en permettant à des étudiants de Master 1 de Lille 2 de poursuivre leur cursus en 2<sup>ème</sup> année de Master en partenariat avec la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal (accord de coopération conclu en 2010 avec l'Université Lille 2).

### **Réponses aux observations de l'AERES sur le parcours « Sécurité juridique et sécurité informatique »**

#### **1° Visibilité ; attractivité nationale :**

La création d'un master « Droit du numérique » qui regroupera les deux parcours :

- « Droit du cyberspace : technologies et innovations numériques » (= remodelage de « sécurité juridique et sécurité informatique ») ; et
- « Double master franco-espagnol en droit des nouvelles technologies » (dont le label OMJ vient d'être renouvelé pour 3 ans) ;

va rendre beaucoup plus lisible la formation tout en la conformant à la nomenclature du ministère (arrêté du 4 février 2014) et aux recommandations de l'AERES.

La possibilité de mettre en place, à la demande de l'Université de Lille2, un M1 personnalisé (le M2 restant par ailleurs ouvert aux étudiants venant de tous les M1) devrait être un plus particulièrement attractif pour des étudiants nationaux souhaitant construire leur propre projet de formation.

#### **2° Communication :**

Par ailleurs, ayant fait le même constat que l'AERES, nous avons entrepris un fort investissement de communication à la fois sur le plan interne et international avec participation aux journées étudiantes : distribution de fascicules, dépliants et flyers avec QR codes renvoyant au site de la formation (exemplaire joint pour en faire l'expérience) et achat de publicité sur le site « Study Portal ».

#### **3° Formation à distance :**

Sans que l'on puisse encore parler réellement de formation à distance au sens habituel du terme, nous sommes également en train de mettre en place un séminaire commun à distance (visio - conférence) avec le Centre de Recherche de droit public de l'Université de Montréal (en droit des TIC et santé) avec le Professeur Pierre Trudel.

De manière plus classique il est déjà prévu de mettre en place une formation continue à distance dans le cadre d'un DU « Correspondant informatique et libertés » qui s'ouvrira à la rentrée 2014 sous la responsabilité de Mr Marcel Moritz, Maître de Conférence, membre du Master ainsi que de l'équipe de recherche.

A Lille, le 26 mars 2014

**Le Président  
de l'Université Lille 2 Droit et Santé**

  
**Pr. Xavier VANDENDRIESCHE**